

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 26 AOUT 2014 - n°8/2014**

Présents :

PARIS Jean-Claude 1 ^{er} adjoint	GUERIN Maryline 2 ^{ème} adjoint	MARGUERITTE Dominique 3 ^{ème} adjoint
BOUDRY Marc	JEHAN Gabriel	BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	GAOUYAT Claude
DESLOGES Gilbert	LUQUET Philippe	

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Jean-Claude PARIS

Lecture du compte-rendu de la réunion du 26 juin 2014 : non approuvé par le conseil, manque d'informations dans les « questions diverses ».
Ce compte-rendu sera revu lors du prochain conseil

Points en plus : avec l'accord du conseil à l'unanimité

- Enrobé à froid
- Radiateurs en fonte (mairie)
- Désherbeur thermique

1°) TRANSPORT SCOLAIRE DES PRIMAIRES allant vers St Hilaire du Harcouët

Suite à de nombreuses demandes des familles concernant le coût du transport scolaire 2014/2015 pour les primaires allant à St Hilaire du Harcouët, le Conseil Général de la Manche nous a fait une proposition de participation communale égale à 50 % du coût réel :

- 1 514,33 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition et demande à ce que le règlement de ce transport soit échelonné sur l'année scolaire.

2°) INFORMATION sur CONTRATS DES AGENTS « ECOLE »

Dans le précédent conseil et à la demande des conseillers municipaux, le Maire et ses adjoints devaient étudier les contrats de chaque agent concerné par l'école afin de minimiser le coût de l'année scolaire 2014/2015 sachant que nous n'avons plus que 9 enfants en maternelle.

Après plusieurs réunions et en tenant compte des informations obtenues par le Centre de Gestion de la Manche, le Maire et ses adjoints sont arrivés à la conclusion suivante :

- Mme Colette JOUENNE : de 17h passe à 15h30/semaine pour le contrat école et de 10h15 passe à 6h30/semaine pour le contrat animation (garderie).
- Mme Marlène NOURY : de 17h passe à 8h30/semaine pour le contrat école
- Mme Josiane LAUNAY : de 19h30 passe à 18 h/ semaine pour un travail uniquement à l'école (garderie, cantine, temps périscolaire). **Le temps périscolaire ne sera pas à la charge de la commune mais de la CDC de St Hilaire du H.**

Il est à noter que malgré la réforme du temps scolaire avec un jour en plus, nous réussissons à baisser la masse salariale.

Vu le délai de publicité sur le site du Centre de Gestion (2 mois), pour le mois de septembre, Mme Marlène NOURY et Mme Colette JOUENNE (animation : garderie) devront s'inscrire auprès de l'association AIDER de St Hilaire du Harcouët. Leurs nouveaux contrats démarreront au 1^{er} octobre 2014.

Nous ne renouvelerons pas les contrats de Mme Michèle DEROUET et de Mme Florence SAVOURE.

3°) REPAS DE LA CANTINE

Suite au non renouvellement du contrat de notre cantinière, nous avons dû demander pour les repas des maternelles auprès divers fournisseurs.

Le traiteur de BUAIS, M. LE BIGOT Marc est la solution adoptée par le conseil, à l'unanimité et après en avoir délibéré. M. LE BIGOT propose un repas enfant à 4,40 €.

Toutefois, le conseil demande au Maire d'établir un contrat entre les deux parties afin de détailler les modalités de livraison, d'équilibre des menus et de continuité de service.

4°) POUVOIR POUR ETUDE DE FAISABILITE par le C.D.H.A.T.

L'avenir de l'école étant incertain, nous devons nous préoccuper du devenir des bâtiments. Pour ce faire, le Maire demande au conseil le pouvoir d'engager une étude de

faisabilité par le C.D.H.A.T. afin d'étudier toutes les possibilités envisageables pour la réhabilitation des locaux.

5°) REPAS DES CHEVEUX BLANCS

Menu : Kir mousseux et ses petits fours
Pain de poisson
Sorbet
Gigot et son accompagnement
Salade et fromage
Tarte normande avec glace et crème anglaise
Café

EQUIPE 1 pour 2014	EQUIPE 2 pour 2015
GUERIN Maryline	PARIS Jean-Claude
DESLOGES Gilbert	JEHAN Gabriel
HUDSON Patricia	PETITPAS Robert
MARGUERITTE Dominique	BOUDRY Marc
LUQUET Philippe	BOISHY Martine
GAUCHET Antoine	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	GUERIN Maryline
GAOUYAT Claude	COURTEILLE Annick

Le rendez-vous est fixé à 14 heures le samedi 13 afin de préparer les tables.

6°) DEVIS estimatif pour réaliser un parking au lotissement des « hortensias » à la place du terre-plein central

Suite à de nombreuses demandes des habitants du lotissement des hortensias, nous avons fait faire des devis estimatifs pour la création d'un parking à la place du terre-plein central, coût estimé entre 12 000€ et 15 000 €.

Ce projet devrait se concrétiser dans le courant de l'année 2015.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ce projet et donne pouvoir au Maire afin de le budgétiser sur l'année 2015 dans un coût maximum de 15 000 €.

7°) COUT de la SALLE de NOTRE DAME DU TOUCHET : pour l'association gymnastique de Buais

Depuis janvier 2014, l'association gymnastique de Buais se rendait à la salle de Villechien pour un coût de 20 € la séance.

Pour la rentrée de septembre 2014, l'association a fait une demande auprès de la commune de Notre Dame du Touchet. La mise à disposition sera de 15 € la séance et ce jusqu'à la fin des travaux de notre salle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil accepte cette mise à disposition avec un coût de 15 € la séance mais demande comme l'année passée que l'association prenne à sa charge 50 % de la mise à disposition.

8°) REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Comme tous les ans, le conseil donne pouvoir au maire afin de recevoir la RODP 2014 pour le SDEM et pour ORANGE :

	2013	2014
SDEM	193 €	195 €
ORANGE	909,14 €	918,41 €

9°) POINTS EN PLUS

- Enrobé à froid: M. Jean-Claude PARIS a obtenu l'autorisation verbale de M. le Maire pour utiliser de l'enrobé à froid de la commune sous couvert de rembourser le matériau utilisé. Après que M. PARIS soit sorti de la salle, le conseil a donné son accord pour qu'il rembourse la somme de 144,47 € à la commune (1 050 kg à 99,50 € plus le temps de l'agent communal).
- Radiateurs en fonte de l'ancienne poste: M. le Maire informe le conseil que nous avons à l'atelier les radiateurs en fonte de l'ancienne poste et suggère qu'ils soient vendus. Le conseil demande une estimation chez un ferrailleur.
- Désherbage des trottoirs: M. le Maire informe le conseil que nous avons des problèmes pour désherber les trottoirs de la commune. Il propose que l'on investisse dans un désherbeur thermique. Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'achat d'un désherbeur thermique pour un montant maximum

de 300 €, mais dans un premier temps, décide de faire appel à une entreprise de nettoyage afin de remettre à jour l'état global de notre commune.

10°) QUESTIONS DIVERSES

Mme HUDSON:

- Pourquoi n'y a-t-il pas de borne rouge et blanche au bout des chemins sur la route de Landivy ? Cette route est communale et non départementale et la réglementation n'est pas la même.
- Est-il possible pour les habitants en campagne d'attacher leur poubelle au poteau communal annonçant le nom du lieu dit au bout de leur chemin ? oui, sans toutefois abîmer le poteau.
- Est-ce que les travaux à St Symphorien sont terminés ? oui, mais le marquage horizontal sur la voie doit être refait.

M. DESLOGES:

- Les habitants du lotissement Ste Anne ont remarqué une personne faisant des tracets sur la route. Cette dernière n'a pas présenté de carte d'entreprise. Toutefois, elle a répondu être là pour l'EDF. M. le Maire va se renseigner auprès des services du SDEM et de Manche numérique.

M. LUQUET:

- Le terrain de la salle étant prêt pour la reconstruction, il demande à ce que la mairie prévienne l'entreprise NOURY et l'architecte afin que les travaux commencent dans les meilleurs délais.

Eric COURTEILLE		Robert PETITPAS	
Jean-Claude PARIS		Solange PARIS	
Maryline GUERIN		Ludovic GUERIN	
Dominique MARGUERITTE		Patricia HUDSON	
Marc BOUDRY		Claude GAOUYAT	
Gabriel JEHAN		Gilbert DESLOGES	
Martine BOISHY		Philippe LUQUET	
Antoine GAUCHER			